

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Numéro d'Enregistrement 01-2119486761-29-XXXX
REACH:
N° CAS: 71-23-8
N° Index: 603-003-00-0
N° CE: 200-746-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 2 de 13

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245 (8002 5500 Luxembourg) / +32 2 808 3237 (CHEMTREC-Belgium) / +352 20 20 24 16 (CHEMTREC-Luxembourg)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Eye Dam. 1; H318

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313

Consulter un médecin.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Formule:

C3H8O

Poids moléculaire:

60,1 g/mol

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 3 de 13

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
71-23-8	1-propanol			100 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29-XXXX	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
71-23-8	200-746-9	1-propanol	100 %
	dermique: DL50 = 4032 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 8000 mg/kg		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Toux, Dyspnée

Troubles respiratoires

Maux de tête

État semi-conscient

Vertiges

État d'ivresse

État narcotique

État inconscient

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 4 de 13

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 5 de 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- À conserver au frais et au sec.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

- exigences nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Protéger du rayonnement solaire.
- température minimale de stockage +5°C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 6 de 13

température maximale de stockage +30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool propylique	100	250		8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	1-propanol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	136 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	80 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1036 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	81 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	61 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	268 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1723 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
71-23-8	1-propanol	
Eau douce		6,83 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		0,683 mg/l
Sédiment d'eau douce		27,5 mg/kg
Sédiment marin		2,75 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		1,49 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 7 de 13

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: >480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: >120 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Alcool
Point de fusion/point de congélation:	-127 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	96,5-98 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 8 de 13

Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	19,2 vol. %
Point d'éclair:	15 °C
Température d'auto-inflammation:	360 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	7 (200 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	très soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,6
Pression de vapeur:	19 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	0,8 g/cm ³
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

2,3 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 9 de 13

Métal alcalino terreux

Métaux alcalins

Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc

Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
irritations des muqueuses

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	1-propanol				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 8000	Rat	Study report (1975) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	4032	Lapin	Arch. ind. hyg. occupat. med. 10, 61-68. OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (1-propanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 10 de 13

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Oedème pulmonaire Pneumonie

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Irritant

Toux, Dyspnée

Troubles respiratoires

Maux de tête

État semi-conscient

Vertiges

État d'ivresse

État narcotique

État inconscient

Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	1-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h Pimephales promelas	Vol. 1, pp 3, 5-16, 65-68. Center for La	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h Daphnia magna	Water Res 23: 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Part 11, Daphnia-Short
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 100	21 d Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

75 %; 20 d; aerob

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	1-propanol	1,6

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 11 de 13

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
71-23-8	1-propanol	0,88		Unpublished calculat

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1274
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1274
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 12 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: II
 Code de classement: 3
 Quantité limitée (LQ): F1
 Quantité exceptée: 1 L
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1274

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: II
 Dispositions spéciales: 3
 Quantité limitée (LQ): -
 Quantité exceptée: 1 L
 EmS: E2
 F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1274

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

n-PROPANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: II
 Dispositions spéciales: 3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): A3
 Passenger LQ: 1 L
 Quantité exceptée: Y341
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): E2
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 353
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 5 L
 IATA-Quantité maximale (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
 L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Propan-1-ol min. 99 % (alcool n-propylique) extra-pur

Révision: 13.02.2025

Code du produit: AC11.00501

Page 13 de 13

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,12.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.